



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 37055

## Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur le fait que le travail temporaire a baissé en septembre et recule fortement sur un an. Un total de 625 100 personnes occupaient un emploi intérimaire en septembre, en baisse sensible par rapport au mois d'août et en fort recul sur un an, pour le sixième mois consécutif. En septembre, l'emploi intérimaire, souvent considéré comme l'indicateur avancé de l'évolution du marché du travail a fortement diminué dans l'industrie. Il a également baissé dans le tertiaire et dans la construction. Selon l'Unedic, l'intérim reste prépondérant dans l'industrie, un secteur qui représente près de 20 % de l'emploi salarié total, mais emploie 45,6 % des intérimaires. Environ 4 emplois intérimaires sur 5 concernent des emplois d'ouvriers. Seuls, les employés ont enregistré une évolution annuelle positive de l'intérim. Toutes les autres catégories socioprofessionnelles ont affiché une baisse sur un an. La Haute-Normandie, la Franche-Comté, le Centre et les Pays-de-Loire, ainsi que la Picardie se distinguent par les plus forts taux de recours à l'intérim, bien au-dessus du taux national. En un an, toutes les régions affichent une évolution négative. La baisse a été la plus sensible en Champagne-Ardenne et Auvergne (- 17,5 %), suivies de la Picardie (- 17,2 %). Il lui demande s'il n'estime pas qu'il convient de faire cesser l'utilisation des intérimaires et des précaires qui sont utilisés sans justification pendant trois contrats de six mois, avec promesse d'embauche. On licencie, par exemple à Amiens, chez Procter et Gamble, Valéo, Goodyear, Wirpool et on reprend des CDD, dans le seul but de ne pas embaucher. Il lui demande également quelles mesures il compte prendre et quels moyens supplémentaires il va dégager pour que les directions départementales du travail puissent contrôler et mettre fin à ces abus, en embauchant des inspecteurs du travail trop peu en nombre.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Gremetz](#)

**Circonscription :** Somme (1<sup>re</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37055

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille et solidarité

**Ministère attributaire :** Travail, emploi et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 2008, page 10642

**Question retirée le :** 24 mai 2011 (Fin de mandat)